

TU AS UNE IDÉE QUE TU AIMERAI CONCRÉTISER ?

LE STATUT D'ÉTUDIANT
ENTREPRENEUR PEUT T'INTÉRESSER !

QUELS SONT LES AVANTAGES ?

-  Allègement possible de ton année d'études
-  Aménagement spécifique des activités d'enseignement et des examens
-  Aménagement d'unités d'enseignement de ton PAE
-  Encadrement personnalisé par ton référent entrepreneurial
-  Accès facilité à un incubateur
-  Reconnaissance de ton statut auprès des enseignants



COMMENT FAIRE ?



**ENVOI DU
FORMULAIRE**
DU 15 / 08 AU 30 / 09
DU 01 / 01 AU 15 / 02



Le dépôt des candidatures est organisé deux fois par an

2 **COMMISSION
ENTREPRENEURIALE**
Présentation orale de l'avancement du projet



3 **VERDICT**
Décision prise sur différents critères repris dans le règlement



4 **PROGRESSION
DU PROJET**
Développement de l'idée avec suivis, avantages et obligations liés au statut



5 **SIGNATURE DE LA CHARTE**
Engagement de l'étudiant, conseils du référent de département et détermination d'un plan d'actions

